

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

10 June 1971

Doc. 2978

REPORT

*on a European anthem*¹
(Rapporteur: Mr. RADIUS)

I. Draft Resolution

*presented by the Committee on Regional Planning and
Local Authorities*²

The Assembly,

1. Having regard to the adoption in 1955 by the Committee of Ministers of the European flag, and the creation of Europe Day in 1964 ;
2. Considering that it is now time to choose an anthem for the Europe we are building, in addition to the emblem and Europe Day, thus following the pattern set by the symbols of our national States ;
3. Being of the opinion that it would be preferable to select a musical work representative of European genius and whose use on European occasions is already becoming something of a tradition ;

1. See Doc. 2957 and Reference No. 872 of 14 May 1971.

2. (a) Adopted unanimously by the committee on 7 June 1971.

MEMBERS OF THE COMMITTEE : MM. *Radius (Chairman)* ; *Cravatte, Kranzlmayr (Alternate : Leitner) (Vice-Chairmen)* ; *Ahrens, Alemyr, Berghuis, De Grauw, Dögerli, (Alternate : Baytürk), van Hall, Hansen Ove, Hegtun, Hösl, Jones, Jonsson, Kenneally, Lenze, Mammi, Minnocci, Molloy, Nothomb, Pica, Primborgne, Reichl, Sjönell, Valleix, Dame Joan Vickers, MM. Weber J., Weber P., Zaloglu.*

N. B. THE NAMES OF THOSE WHO TOOK PART IN THE VOTE ARE PRINTED IN ITALICS.

(b) Resolution 492, adopted by the Standing Committee (8 July 1971).

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

10 juin 1971

Doc. 2978

RAPPORT

*sur un hymne européen*¹
(Rapporteur: M. RADIUS)

I. Projet de résolution

*présenté par la commission de l'aménagement du
territoire et des pouvoirs locaux*²

L'Assemblée,

1. Considérant l'adoption par le Comité des Ministres en 1955 du drapeau de l'Europe, et l'institution d'une Journée de l'Europe en 1964 ;
2. Considérant qu'il convient à présent de doter l'Europe en formation de son hymne, outre son emblème et sa journée, à l'instar des symboles de nos États nationaux ;
3. Considérant qu'il convient de porter le choix sur une œuvre musicale représentative du génie de l'Europe et dont l'utilisation dans les manifestations à caractère européen constitue déjà l'ébauche d'une tradition ;

1. Voir Doc. 2957 et Renvoi n° 872 du 14 mai 1971.

2. (a) Adopté par la commission à l'unanimité le 7 juin 1971.

MEMBRES DE LA COMMISSION : MM. *Radius (Président)* ; *Cravatte, Kranzlmayr (Remplaçant : Leitner) (Vice-Présidents)* ; *Ahrens, Alemyr, Berghuis, De Grauw, Dögerli, (Remplaçant : Baytürk), van Hall, Hansen Ove, Hegtun, Hösl, Jones, Jonsson, Kenneally, Lenze, Mammi, Minnocci, Molloy, Nothomb, Pica, Primborgne, Reichl, Sjönell, Valleix, Dame Joan Vickers, MM. Weber J., Weber P., Zaloglu.*

N. B. LES NOMS DES MEMBRES QUI ONT PRIS PART AU VOTE SONT INDIQUÉS EN ITALIQUE.

(b) Résolution 492, adoptée par la Commission Permanente (8 juillet 1971).

4. Recalling that initiatives for the creation of European symbols have already originated in the Consultative Assembly and the European Conference of Local Authorities representing the local authorities of Europe,

5. Resolves :

(a) to propose the acceptance by member countries as a European anthem of the *Prelude to the Ode to Joy in the fourth movement of Beethoven's Ninth Symphony* ;

(b) to recommend its use on all European occasions, if desired in conjunction with the national anthem ;

(c) to request the Committee on Parliamentary and Public Relations, the Committee on Regional Planning and Local Authorities and the European Conference of Local Authorities to take all necessary steps to implement this resolution.

II. Explanatory Memorandum

by Mr. RADIUS

Introduction

On 26 August 1949 a letter was sent to Mr. Paul-Henri Spaak, "First President of Europe", which began thus : "May I, as a mother who suffered all kinds of trouble during the last war, including internment (by the Germans) send you my 917th song. This song, or hymn, is an appeal to everyone in the world who desires peace unreservedly and aspires to join forces to bring about the United States of Europe..."

This letter was accompanied by the words and tune of the *Chant de la Paix* by Mrs. Jehanne-Louis Gaudet, and is the first document in a bulky file on the European anthem. Proposals and pleas for such an anthem have come from the peoples of Europe in still larger numbers, perhaps, than for the European flag. Tunes, scores, orchestral arrangements and words, often in three, four or even twelve languages, have come pouring in and the authors have often been

4. Rappelant à cet égard que les initiatives en vue de l'institution de symboles européens ont déjà pris naissance à l'Assemblée Consultative et à la Conférence européenne des Pouvoirs locaux représentant les collectivités locales en Europe,

5. Décide :

(a) de proposer l'acceptation par les pays membres comme hymne européen du *prélude à l'« Ode à la Joie », 4^e mouvement de la 9^e symphonie de Beethoven* ;

(b) de recommander son utilisation dans toutes les manifestations à caractère européen, le cas échéant de pair avec l'hymne national des pays respectifs ;

(c) d'inviter la commission chargée des relations avec les parlements nationaux et le public, la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux ainsi que la Conférence européenne des Pouvoirs locaux à prendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre de cette résolution.

II. Exposé des motifs

par M. RADIUS

Introduction

Le 26 août 1949 une lettre était adressée à M. Paul-Henri Spaak, « Premier Président d'Europe », qui commençait ainsi : « Permettez, je vous prie, à une maman ayant subi toutes sortes d'ennuis lors de la dernière guerre, y compris l'internement..., de vous adresser sa 917^e chanson. Ce chant est un hymne qui est un appel à tous les êtres du monde qui désirent la paix — sans arrière-pensée — et qui songent à se grouper pour former les États-Unis d'Europe... »

Cette lettre, accompagnée du texte et de la mélodie du « Chant de la Paix » de M^{me} Jehanne-Louis Gaudet, est le premier document d'un volumineux dossier consacré à l'hymne européen. Peut-être plus nombreuses encore que pour le drapeau européen, les propositions et les exhortations pour un hymne européen sont-elles venues du fond des peuples. Mélodies, partitions, orchestrations, textes, parfois déjà dans trois, quatre et même douze versions linguistiques, affluaient et

impatient to know what fate attended their projects in the Chambers of the Council of Europe.

Some mention the progress towards union as the reason for their proposals : there was the Parisian who wrote to the Secretary General in May 1955 : "After the various ratifications of the Paris Agreements, I think the time has come to publish the European anthem", and in 1955 Mr. Coudenhove-Kalergi said on the question of the anthem : "I should like to propose the hymn from Beethoven's 9th Symphony as a European anthem, but I fear that I may discredit this suggestion by taking the initiative myself now that the proposal to institute a Europe Day has been rejected..."

In 1962 the Director of Information, replying to a question by a member of the Assembly, said that in his opinion a well-known existing work should be taken so as to avoid having to choose between the anthems proposed.

After the adoption of the European emblem, some more urgent promptings came from municipal organisations. In 1963 the Secretary General of the Belgian section of the Council of European Municipalities wrote to the Secretariat of the Committee on Local Authorities saying that in 1962 it had published a score and a record of a "European song" based on Beethoven's music, adding that "the numerous pairing ceremonies... the large-scale participation of Belgian municipalities in Europe Day, European Schools Day and the campaign for use of the European flag (had) shown the need for a European anthem which could be performed together with the various national anthems". He continued : "The choice of Beethoven's setting of the Ode to Joy has enabled us to avoid the pitfalls of a competition, in which it would no doubt have been very difficult to agree unanimously on the winner. Moreover, the tune is one which was taught in schools long before the Council of Europe was ever thought of".

The April 1963 issue of the bulletin of the Netherlands section of the European Movement contained an article on the subject of a

les auteurs souvent s'impacientaient du sort que les instances du Conseil de l'Europe avaient réservé à leurs projets.

Certains donnent comme motivation de leur proposition le progrès de l'union comme ce Parisien qui s'adresse au Secrétaire Général au mois de mai 1955 en ces termes : « Après les diverses ratifications des Accords de Paris, je crois le moment venu pour publier l'hymne européen... ». Parmi tant d'autres, M. Coudenhove-Kalergi se manifeste en 1955 au sujet de l'hymne : « J'aimerais bien proposer l'hymne de la 9^e Symphonie comme hymne européen, mais je crains de faire tort à cette suggestion en en prenant personnellement l'initiative depuis le rejet de la journée européenne... »

En réponse à la question d'un membre de l'Assemblée, le Directeur de l'Information répond, en 1962, qu'à son avis il faudrait reprendre une œuvre existante et bien connue afin d'éviter les efforts nécessaires pour départager les hymnes proposés.

Après l'adoption de l'emblème européen, des impulsions plus pressantes venaient de la part des organisations communales. C'est ainsi qu'en 1963 la section belge du Conseil des Communes d'Europe s'est adressée au secrétariat de la commission des pouvoirs locaux pour lui faire part de son initiative prise en 1962 d'éditer une partition et un disque d'un « Chant européen » basés sur la musique de Beethoven en faisant valoir que « les nombreuses cérémonies de jumelages... la participation importante des communes belges à la Journée de l'Europe, à la Journée européenne des Écoles et à la campagne en faveur de l'utilisation du Drapeau de l'Europe, nous ont fait apprécier la nécessité d'un hymne européen qui pourrait être exécuté conjointement avec les hymnes nationaux ». Le secrétaire général de la section belge ajoute : « Le choix de l'Ode à la Joie, de Beethoven, nous a permis d'éviter les écueils d'un concours dont il aurait sans doute été malaisé de dégager un lauréat unanimement admis. C'est d'ailleurs une mélodie qui a déjà été enseignée dans les écoles bien avant qu'il ne fut question du Conseil de l'Europe. »

Le bulletin de la section néerlandaise du Mouvement Européen consacre, dans son édition d'avril de la même année, un article à

European anthem. The writer considered that scepticism was no longer justified, considering the numerous functions of a European nature, and in particular Europe Day, which would be highlighted by the European flag and a European anthem. As the choice of such an anthem, the writer had doubts about the wisdom of composing new music and stated his preference for the last movement of Handel's *Royal Fireworks Music*, referring specifically to apt use made of it by the Directorate of Information of the Council of Europe to introduce its radio broadcasts. It is perhaps regrettable that this tradition has been abandoned. The same writer thought that the question of the words would be more difficult to settle.

The most substantial demand came from the VIIth *États Généraux* of the Council of European Municipalities, held in Rome in 1964. In a resolution adopted at the closing sitting, the wish was expressed that a European anthem should be adopted by the Council of Europe and the European Communities. The movers of the resolution thought that public symbols and ceremonies were needed to create and strengthen European-mindedness.

In January 1965 the President of the Consultative Assembly, replying to a public figure who had made proposals in favour of a European anthem, wrote: "The problem of the European anthem is present in our minds and the Committee on Local Authorities of the Consultative Assembly has been occupied with it for some time."

Then again, I was approached recently by a number of people prominent in French cultural life who were interested in the institution of a European anthem. I informed the members of my committee, and several of them said they would be glad if the committee would do something. Some reported spontaneous moves on the part of local authorities to have some musical work or other (usually Beethoven's setting of the *Ode to Joy*) performed as a European anthem for the purpose of giving greater solemnity to functions of a European nature. Such action reveals, without any possible doubt, that a profound need is felt by an increasing number of Europeans to give musical expression to their

l'hymne européen et estime que le scepticisme n'est plus justifié en songeant aux nombreuses manifestations à caractère européen et notamment à la Journée de l'Europe à laquelle le drapeau et un hymne européens pourraient donner un relief particulier. Quant au choix à faire, le journal se montre sceptique à l'égard d'une création musicale nouvelle et il donnerait sa préférence au Finale de la *Royal Fire Work Music* de G.F. Händel en se référant expressément à l'initiative heureuse de la Direction de l'Information du Conseil de l'Europe de faire précéder ses émissions radio par cette mélodie, comme indicatif. Et nous pouvons peut-être regretter que cette tradition ait été abandonnée. Le même journal pense cependant que la question du texte ne pourrait pas être réglée aussi aisément.

Le vœu le plus massif venait d'être formulé à l'issue des VII^e États Généraux du Conseil des Communes d'Europe, tenus à Rome en 1964. Une résolution adoptée lors de la séance de clôture exprime le souhait « qu'un hymne européen soit adopté par le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes ». Les auteurs de la résolution estiment qu'il importe que le sentiment européen puisse se créer ou se renforcer grâce aux symboles et aux cérémonies publiques.

En janvier 1965, le Président de l'Assemblée Consultative, en répondant à une personnalité ayant fait des suggestions en faveur d'un hymne européen, faisait remarquer: « Le problème de l'hymne européen n'est pas absent de nos préoccupations et la commission des pouvoirs locaux de l'Assemblée Consultative s'en occupe depuis quelque temps déjà. »

Enfin, votre rapporteur a été approché récemment par des personnalités de la vie culturelle française en vue de l'institution d'un hymne européen. J'en avais informé les membres de ma commission et plusieurs d'entre eux s'étaient prononcés chaleureusement en faveur d'une initiative de la part de notre commission. Plusieurs ont fait état d'initiatives prises spontanément par des collectivités locales de faire exécuter telle ou telle œuvre musicale, et le plus souvent l'Ode à la Joie de Beethoven, en guise d'hymne européen pour rehausser la solennité des manifestations ayant un caractère européen. Ces initiatives révèlent sans aucun doute possible un besoin profond ressenti par une masse croissante d'Euro-

feeling of belonging to a single community sharing the same destiny.

Quite recently, in my capacity as Chairman of the Committee on Regional Planning and Local Authorities, I received a letter from Mr. Evers, Chairman of the Round Table for Europe Day and President of the European Conference of Local Authorities. This letter, dated 11 March 1971, explains the purpose of the meeting of the Round Table held in Paris in February 1971 which was attended by representatives of European governmental and non-governmental organisations. The arrangements for the celebration of Europe Day on 5 May 1971 were then settled and preparations were made for Europe Day 1972.

“One of the unanimous conclusions of the Round Table was that it would be desirable for a European anthem to be instituted to symbolise the faith of our peoples in the cause of European unity.

In the knowledge that the Committee on Regional Planning and Local Authorities has already considered the possibility of a European anthem, such as is urgently called for by local authorities, the Round Table would be most grateful to your committee if it could again include this matter in its deliberations with a view to adopting in due course a recommendation to the Consultative Assembly and the Committee of Ministers recommending the official institution of such an anthem.”

The Round Table's appeal was discussed at length by the committee at its meeting in Paris on 22 April 1971. The unanimous conclusion of the debate in which most members took part was that the time had come to initiate a move, at least in the Consultative Assembly, in favour of the progressive introduction of a genuine European anthem.

All members were against the idea of a competition for the purpose of “producing” an anthem; on the other hand, it was agreed unanimously that Beethoven's music was

péens de donner une expression musicale à leur sentiment d'appartenir à une même communauté de destin.

Tout récemment enfin, votre rapporteur, en sa qualité de président de la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, a été saisi d'une lettre de M. Evers, président de la Table ronde pour la relance de la Journée de l'Europe et Président de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux. Cette lettre, datée du 11 mars 1971, nous communique l'objet de la réunion que ce comité, réunissant des représentants d'organisations européennes gouvernementales et non gouvernementales, a tenue au mois de février 1971 à Paris. Cette réunion a été consacrée à la mise au point des dispositions à prendre pour la célébration de la Journée du 5 mai 1971, ainsi qu'à la préparation de la Journée de l'Europe 1972.

« La Table ronde est convenue, à l'unanimité, de l'opportunité d'instituer un hymne européen qui symbolise le mouvement de foi de ses populations en faveur de l'union européenne.

Sachant que la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée Consultative a déjà procédé à l'examen d'un projet d'hymne européen, réclamé avec insistance par les autorités locales, la Table ronde serait infiniment reconnaissante à votre commission si elle pouvait porter de nouveau cette question à l'ordre du jour de ses travaux afin d'adopter éventuellement une recommandation à l'intention de l'Assemblée Consultative et du Comité des Ministres en faveur de l'institution officielle d'un tel hymne. »

Cet appel de la Table ronde a fait l'objet d'une discussion approfondie au sein de la commission lors de sa réunion du 22 avril 1971 à Paris. Ce débat, au cours duquel la plupart des membres sont intervenus, s'est terminé par la conclusion unanime que le moment était venu de prendre, tout au moins au niveau de l'Assemblée Consultative, une initiative en faveur de l'introduction progressive d'un véritable hymne européen.

Tous les membres se sont prononcés contre l'idée d'un concours qui serait appelé à « produire » un hymne; par contre, toute la commission a estimé que la musique de Beethoven

representative of the European genius and was capable of uniting the hearts and minds of all Europeans, including the younger generation. Also, bearing in mind that the tune of the Ode to Joy, from the last movement of Beethoven's Ninth Symphony, had frequently been performed as a European anthem by local communities in particular, the committee considered it preferable to give official approval to this incipient tradition and to propose the prelude to the Ode to Joy.

An arrangement of the work was in fact made for the Belgian section of the Council of European Municipalities in 1961 and published by Schott Frères of Brussels ; this could be used for reference purposes.

As regards the words for an anthem some doubt was felt, mainly with regard to the words of the Ode to Joy, which were in the nature of a universal expression of faith rather than a specifically European one.

Members also wondered whether any words acknowledged as "European" could ever be translated into another language and accepted as such by the other linguistic groups of the European family.

The committee therefore preferred, for the time being, to propose only the tune for a European anthem, without words, and to allow some time to pass. One day perhaps some words will be adopted by the citizens of Europe with the same spontaneity as Beethoven's eternal melody has been.

Some people may argue that to propose a European anthem is too bold an undertaking for politicians. I disagree entirely, and the second part of this memorandum will attempt to show that such a move is consistent with a line of action by the Consultative Assembly, dating right back to the first hours of its existence, which can be called "spreading the European idea". From the very start, the Assembly has been working in this field and has taken the initiative on numerous occasions. It may be that the Assembly has not always worked at the task with the same enthusiasm ; it may be that it has sometimes hoped to win more spectacular victories in other

était représentative pour le génie européen, capable d'unir les esprits et les cœurs de tous les Européens y compris ceux de notre jeunesse. Ayant également à l'esprit que, très spontanément déjà, la mélodie de l'Ode à la Joie, tirée du dernier mouvement de la 9^e Symphonie, avait été utilisée assez fréquemment en guise d'hymne européen, notamment par les collectivités locales, la commission a estimé préférable de consacrer officiellement une ébauche de tradition et de proposer les premières mesures de l'hymne à la Joie (4^e mouvement de la 9^e Symphonie de Beethoven).

Un arrangement a d'ailleurs été fait pour le compte de la section belge du Conseil des Communes d'Europe dès 1961 et publié aux éditions Schott Frères à Bruxelles, qui pourrait constituer l'arrangement de référence.

En ce qui concerne le texte pour un tel hymne, un certain scepticisme s'est manifesté tout d'abord à l'égard des paroles actuelles de l'Ode à la Joie qui ne seraient pas spécialement une confession de foi européenne, mais plutôt universelle.

On s'est aussi demandé si un texte reconnu « européen » pourra jamais trouver une traduction dans une autre langue et être accepté comme tel par les autres groupements linguistiques de la famille européenne.

Il nous a paru préférable, par conséquent, de proposer pour le moment, aucun texte, mais uniquement la mélodie pour un hymne européen et de laisser passer un certain temps. Peut-être y aura-t-il un jour un texte qui sera adopté par les Européens tout aussi spontanément comme l'a été la mélodie éternelle de Beethoven.

Certains objecteront peut-être que proposer un hymne européen est une entreprise trop téméraire pour des hommes politiques. Votre rapporteur ne le pense nullement et la deuxième partie de cet exposé des motifs s'efforcera de démontrer qu'une telle initiative s'inscrit dans une ligne d'action de l'Assemblée Consultative qui remonte aux premières heures de son existence. Cette ligne d'action peut être appelée « propagation de l'idée européenne ». Depuis toujours l'Assemblée a œuvré dans ce domaine en prenant des initiatives multiples. Peut-être l'Assemblée n'a-t-elle pas toujours travaillé à cette tâche avec la même ardeur, peut-être a-t-

fields. But today, at a time when the medium-term task of the Council of Europe is under discussion and there is talk of an enlargement of the European Communities, we should do well to recall that the Council of Europe is required by its Statute to propagate the ideal of European unity and thus to prepare the citizens of Europe to live together in a spirit of solidarity and fraternity.

No one can claim that this task has been accomplished; on the contrary, in this time of calculated self-interest, when discussion on the subject of Europe is dominated by figures, tariffs and contribution levels, it is more than ever necessary that the Assembly should try to raise the debate to its high level of twenty-five years ago.

Moreover, in discussing the future of the Council of Europe, the Assembly and the Council's other organs should not lose sight of what is an urgent and all-important task: to inspire the peoples of Europe, who are still divided in more than one respect, with a genuinely European spirit, compounded of generosity, of faith and of fellowship.

*Spreading the European idea :
one of the Assembly's supreme tasks*

As early as its first session in 1949, the Consultative Assembly, faithful to the Statute of the Council of Europe, considered that one of the most urgent and noble of tasks was to spread the European idea and to awaken a genuine European consciousness among the peoples.

At its sitting on 6 September 1949, the Assembly referred to the Standing Committee, "with a recommendation for their favourable consideration", a resolution¹ proposing "to the governments of Members of the Council of Europe that they should systematically organise the instruction of the great mass of the people, pointing out to them the undeniable advantages of union for Europe..."

The proposal continued: "The members of the Consultative Assembly of the Council

1. Doc. 87, section A, chapter III, paragraph 4.

elle espéré à certains moments arracher des succès plus spectaculaires dans d'autres domaines. Mais aujourd'hui, à l'heure où l'on parle de la mission du Conseil de l'Europe à moyen terme, à l'heure où l'on parle de l'élargissement des Communautés européennes, il serait bon de se rappeler que le Statut du Conseil de l'Europe lui confie la tâche de propager l'idéal de l'unité européenne et de préparer ainsi les Européens à vivre ensemble dans la solidarité et la fraternité.

Personne ne pourra prétendre que cette tâche soit accomplie, bien au contraire, à l'heure des calculs égoïstes, à l'heure où les chiffres et les tarifs et les « fourchettes » dominant les débats sur l'Europe, l'Assemblée devrait plus que jamais s'efforcer à relever ce débat à un niveau d'où il était parti il y a vingt-cinq ans.

Et lorsqu'on parle de l'avenir du Conseil de l'Europe, l'Assemblée et les autres organes de cette organisation ne devraient pas perdre de vue cette tâche urgente et importante entre toutes: faire pénétrer un véritable esprit européen, un esprit fait de générosité, de foi et de solidarité, dans les peuples de notre Europe qui sont encore divisés sur plus d'un plan.

*Propager l'idée européenne —
une œuvre suprême de l'Assemblée*

Dès sa première session en 1949, l'Assemblée Consultative, fidèle en cela au Statut même du Conseil de l'Europe, a considéré qu'une des tâches des plus urgentes et des plus nobles était la propagation de l'idée européenne et l'éveil, parmi les populations, d'une véritable conscience européenne.

C'est ainsi qu'au cours de sa séance du 6 septembre 1949, l'Assemblée a renvoyé à la Commission Permanente, avec avis favorable, une résolution¹ tendant à « proposer aux gouvernements membres du Conseil de l'Europe d'organiser systématiquement l'instruction des masses populaires, de leur signaler les indiscutables avantages d'une union de l'Europe...

La proposition ajoute que « ... les membres de l'Assemblée Consultative du Conseil

1. Doc. 87, titre A, chapitre III, paragraphe 4.

of Europe should be requested to give their governments every assistance in their power in this great work...".

Several committees then examined the problem, which was considered very important.

At the request of the Assembly's Committee on General Affairs, the Secretary General of the Council of Europe presented a report in August 1950 on "the practical steps which might be taken to make public opinion directly aware of the reality of European union..."

The first such step proposed was the adoption of a European flag¹ for which the following reason was given: "It seems advisable that the idea of union between the States of Europe be given concrete form by a symbol". The Secretary General recalled that Count Coudenhove-Kalergi had laid before the Secretariat a proposal that the Consultative Assembly should adopt the flag of the Pan-European Movement.

The Bureau of the Assembly had considered that the Assembly itself should give an opinion. It is interesting to note that the other practical steps proposed included a European stamp, European broadcasts and European television.

To lend weight to his proposals, the Secretary General quoted an article by the French writer Daniel Rops, which included the following passage: "A flag is only a symbol: agreed. It is only the expression of a myth. But, even before Georges Sorel it was constantly being borne out that it is the great myths that lead the world and that symbols have a profound effect on men. The day that a European hymn salutes the European flag, as today the national hymn salutes the national flag in various countries, a great step will have been made along the road towards this essential union. That is why the volunteers are right to continue their crusade for all the great towns of France to be decked with flags on 14 July; on this day, when we celebrate both liberty and fraternity, such a manifestation would have its full effect."

1. See Doc. 85 (1950), Appendix II.

de l'Europe devraient être priés d'aider leurs gouvernements de toutes leurs forces dans cette œuvre suprême... ».

Plusieurs commissions se sont penchées par la suite sur ce problème considéré comme très important.

C'est à la demande de la commission des affaires générales de l'Assemblée Consultative que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avait établi en août 1950 un rapport sur « les mesures concrètes susceptibles de rendre directement sensible à l'opinion publique la réalité de l'union européenne... ».

Parmi les mesures concrètes proposées figure en première place la proposition d'un drapeau européen¹ justifiée comme suit: « Il paraît utile que l'idée de l'union des États à l'Europe soit concrétisée par un symbole » et il y est rappelé que le comte Coudenhove-Kalergi avait saisi le Secrétariat Général de la proposition de faire adopter l'emblème du Mouvement pan-européen par l'Assemblée Consultative.

Le Bureau de l'Assemblée a estimé que c'était l'Assemblée elle-même qui devrait se prononcer. Il est à noter que parmi les autres mesures concrètes figurent encore le projet d'un timbre européen et le projet d'une radio et d'une télévision européennes.

Le Secrétaire Général cite à l'appui de ses propositions l'extrait d'un article de la plume de l'écrivain français Daniel Rops disant notamment: « Un drapeau n'est qu'un symbole, c'est entendu, ce n'est que l'expression d'un mythe: mais même avant Georges Sorel, il est d'expérience constante que les grands mythes mènent le monde et que les symboles agissent profondément sur les hommes. Le jour où un hymne européen le saluera comme aujourd'hui l'hymne national salue le drapeau national des divers pays, un grand pas aura été fait dans le sens de l'union nécessaire. C'est pourquoi les Volontaires ont raison de continuer leur croisade en faveur d'un immense pavoiement, dans les grandes villes de France, le jour du 14 juillet; en cette fête qui est, à la fois, celle de la liberté et de la fraternité, une telle manifestation aurait tout son poids. »

1. Voir Doc. 85 (1950), annexe II.

The European Flag

It was then that the Committee on Rules of Procedure and Privileges undertook to examine the question.

“Considering that the peoples of Europe should have a common emblem symbolising their unity” : this was the motive stated by Mr. Bichet and a number of his colleagues in a request dated 18 September 1953 (Doc. 191) that the choice of an emblem for the Consultative Assembly of the Council of Europe be included in the agenda of the session.

A week later, on 25 September 1953, Mr. Bichet, on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges, submitted a report on the question, after which the Assembly adopted Resolution 41, deciding “to take as its emblem an azure flag bearing a circle of fifteen stars...” The report stated: “The complete circle symbolises unity, whereas the stars shining in the firmament symbolise the hope of our nations.”

At the same time, Recommendation 56 was adopted by the Assembly, asking the Committee of Ministers to :

“adopt the same emblem as the symbol of the Council of Europe as a whole” and “instruct the Secretary General to enter into negotiations with the other European institutions to ensure that the emblems adopted by them (should) have features similar to that adopted by the Council of Europe”.

The idea behind this project was that each of the European institutions should later insert a symbol of its own in the centre of the circle. For the committee, the main consideration was that agreement should be reached upon an emblem for the Assembly which might be adopted for the Council of Europe as a whole and also serve as a common denominator for all existing or future European institutions. The committee also considered that it might be unwise to embark upon a lengthy procedure before the emblem could be put into effective use. For that reason, it submitted a draft resolution to the effect that the emblem should be adopted by the Assembly within the limits of its compet-

Le drapeau européen

C'est alors que la commission du Règlement et des Prérrogatives abordait l'examen de cette question.

« Considérant qu'il y a lieu de doter les peuples de l'Europe d'un emblème commun symbolisant leur unité », telle a été le 18 septembre 1953 la motivation pour le dépôt d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la session relative au choix d'un emblème de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, présentée par M. Bichet (France) et plusieurs de ses collègues (Doc. 191).

Une semaine plus tard, le 25 septembre 1953, M. Bichet, au nom de la commission du Règlement et des Prérrogatives, présenta un rapport sur la question à la suite duquel l'Assemblée adopta sa Résolution 41 décidant « de prendre pour emblème le drapeau d'azur à quinze étoiles d'or disposées en cercle... ». En présentant son rapport M. Bichet donnait cette explication : « La disposition en cercle fermé symbolise l'union de nos peuples, tandis que les étoiles brillant dans le ciel symbolisent l'espoir de nos nations. »

Parallèlement, une recommandation (Recommandation 56) était votée par l'Assemblée recommandant au Comité des Ministres :

« d'adopter le même emblème comme symbole du Conseil de l'Europe dans son ensemble » et « de charger le Secrétaire Général d'entrer en négociations avec les autres institutions européennes en vue d'obtenir que les emblèmes qu'elles adopteront soient apparentés à celui du Conseil de l'Europe ».

Il était dans l'esprit des auteurs de ce projet de laisser à chacune des institutions européennes le soin d'inscrire dans le cercle ainsi dessiné un symbole propre à leur organisation. Pour la commission, l'important était de se mettre d'accord sur un emblème de l'Assemblée, qui pourrait devenir celui du Conseil de l'Europe dans son ensemble et servir de commun dénominateur à toutes les institutions européennes existantes ou à créer. La commission avait également estimé qu'il pourrait être périlleux de faire passer cet emblème par une procédure longue et laborieuse avant de pouvoir en faire un emploi effectif, et c'est pour cette raison qu'elle présentait à la fois un projet de résolution pré-

ence (in particular, for use during Assembly sessions) and a draft recommendation to the Committee of Ministers to adopt the same emblem as the symbol of the Council of Europe as a whole.

The discussion in the Assembly showed that there was general agreement as to the need for such an emblem, but doubts were expressed as to the wisdom of selecting fifteen stars; the case of the Saar was mentioned, and also possible future increases in the membership of the Council of Europe. Forty-nine members voted in favour of the draft, 17 voted against and there were 7 abstentions (Resolution 41).

The matter was referred to the Committee of Ministers by Recommendation 56. The political objections to the number of stars finally led to the proposal that "there should be a purely symbolic number of stars or preferably a symbol which was indivisible".

The Ministers' Deputies were instructed to co-operate with the representatives of the Assembly (in the Joint Committee) in seeking a solution, taking account of the need to adopt a common emblem.

The Assembly agreed to postpone the implementation of Resolution 41, but hoped that the discussions would soon end in a satisfactory solution being found. However, discussions at various levels and the proceedings of an ad hoc committee continued throughout 1954, and it was only in June 1955 that the Committee of Ministers was able to submit to the Assembly "two designs for an emblem which it (considered) acceptable".

On 25 October 1955 the Assembly chose between the two projects and adopted unanimously Recommendation 88 recommending the Committee of Ministers "to adopt as Council of Europe emblem the azure flag bearing a circle of twelve stars...".

On 8 December 1955, the Committee of Ministers, by Resolution (55) 32, adopted the emblem officially for the Council of Europe. During a public sitting of the Committee of Ministers on 13 December 1955, the emblem was presented by the Chairman.

conisant l'adoption de cet emblème par l'Assemblée et pour les domaines de sa compétence (usage notamment au moment des sessions de l'Assemblée) et un projet de recommandation invitant le Comité des Ministres à adopter l'emblème pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble.

La discussion à l'Assemblée révélait une grande concordance quant à la nécessité d'un tel emblème. Des doutes étaient cependant formulés quant à l'opportunité de choisir quinze étoiles en invoquant le cas de la Sarre et les perspectives d'un élargissement du Conseil de l'Europe. Lors du vote sur le projet de texte 49 membres ont voté pour, 17 contre et 7 se sont abstenus (Résolution 41).

Le Comité des Ministres a été saisi de la question par la Recommandation 56. A ce niveau les objections d'ordre politique contre le nombre de quinze étoiles conduisaient finalement à la proposition de choisir un « nombre purement symbolique » et de se tenir à un « symbole indivisible ».

Les Délégués des Ministres recevaient mandat de rechercher avec les représentants de l'Assemblée (au sein du Comité Mixte) une solution tenant compte de la nécessité d'adopter un emblème commun.

L'Assemblée se déclarait d'accord pour ajourner la mise en exécution de sa Résolution 41 tout en souhaitant que les discussions aboutissent rapidement à une solution satisfaisante. Les discussions à divers niveaux et les travaux d'un comité *ad hoc* se poursuivirent cependant toute l'année 1954 avant que le Comité des Ministres ne parvienne à soumettre à l'Assemblée en juin 1955 « deux modèles d'emblème qui lui ont paru acceptables ».

L'Assemblée a fait son choix entre les deux projets, le 25 octobre 1955, en adoptant à l'unanimité sa Recommandation 88 recommandant au Comité des Ministres « d'adopter comme emblème du Conseil de l'Europe le drapeau d'azur à 12 étoiles d'or disposées en cercle (...) ».

Le Comité des Ministres adoptait, à son tour, le 8 décembre 1955 la Résolution (55) 32 instituant l'emblème officiellement pour le Conseil de l'Europe. Au cours d'une séance publique du Comité des Ministres, le 13 décembre 1955, la présentation de l'emblème a été faite par le Président du Comité.

The Assembly took up this question again in 1956 in its debate on "the role of the Secretariat General of the Council of Europe in the field of information", and, in Recommendation 94, asked the Committee of Ministers to instruct the Secretary General to request the other European organisations to adopt emblems bearing a close resemblance to the Council's emblem. In Resolution 93, adopted on the same occasion, the Assembly resolved, among other measures, that the emblem would be displayed both inside and outside premises where the Consultative Assembly or its committees were sitting, and that representatives to the Consultative Assembly would be authorised to carry a plate bearing the emblem on their motor-cars.

It is striking to see how insistently the Assembly sought to bring the emblem into common use among European institutions and to make all Europeans aware of it.

The debate in the Assembly in April 1956 showed very clearly the importance which its members attached to the "popularisation" of the emblem, considering it a powerful factor for the crystallisation of the European idea.

The Europe Prize

The Committee on Cultural and Scientific Questions also considered the matter of the propagation of the European idea, and in December 1951 submitted a report concerning the institution of a "Council of Europe Prize" to be awarded "for the best, and most inspired, literary work and film of the year, outstanding in form and furthering the idea of European unity" ¹.

In Recommendation 20 the Consultative Assembly submitted this proposal to the Committee of Ministers, which considered it as "premature" ² and took no further action.

The project was, however, taken up again in 1953 in a different form by the Special

1. See Doc. 101 (1951).

2. See the report of the Committee of Ministers, September 1952, Doc. 42.

L'Assemblée est revenue sur cette question en 1956 dans le cadre du débat sur « le rôle du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'information » en invitant le Comité des Ministres par sa Recommandation 94 à charger le Secrétaire Général de demander aux autres organisations européennes d'adopter des emblèmes apparentés à celui du Conseil de l'Europe. Par la Résolution 93 adoptée à la même occasion, l'Assemblée décida, entre autres mesures, d'apposer l'emblème sur les lieux de ses réunions et ceux de ses commissions et d'autoriser les Représentants à l'Assemblée à apposer sur leur voiture une plaque portant l'emblème.

Il est frappant de constater avec quelle insistance l'Assemblée a cherché à faire entrer l'utilisation de l'emblème dans la pratique des institutions européennes et dans la conscience de tous les Européens.

Le débat de l'Assemblée, au mois d'avril 1956, a montré très nettement l'importance que les membres de l'Assemblée attachent à la « popularisation » de l'emblème, le considérant comme élément puissant de cristallisation de l'idée européenne.

Le Prix de l'Europe

La commission des questions culturelles et scientifiques s'est également penchée sur la question de la propagation de l'idée européenne et présenta, en décembre 1951, un rapport relatif à l'institution d'un « Prix du Conseil de l'Europe » destiné à couronner la meilleure œuvre littéraire et le meilleur film de l'année en vue de promouvoir parmi les peuples européens l'idée et les avantages de l'unité européenne ¹.

Par sa Recommandation 20, l'Assemblée a soumis cette proposition au Comité des Ministres. Aucune suite ne fut donnée par le Comité des Ministres qui considérait la proposition comme « prématurée » ².

Le projet fut cependant repris en 1953 sous une autre forme par la commission spéciale

1. Voir Doc. 101 (1951).

2. Voir Communication du Comité des Ministres, septembre 1952, Doc. 42.

Committee on Municipal and Regional Affairs set up in 1952. In September 1953, on a proposal by that committee, the Assembly adopted Recommendation 53 "on the best means whereby the national or international bodies connected with local government and the local authorities themselves may help in the propagation of the European idea".

Besides giving encouragement to "pairings", the Assembly recommended "the annual award of a European Prize to the municipality which (had) done most to propagate the ideal of European unity".

(It should be noted that the report of the Special Committee had stressed the wide variety of possibilities which local authorities possessed for the propagation of the European idea and which should therefore be used to further this ideal.)

Thanks to the tenacity of the Assembly, the objections of the Committee of Ministers, which continued to regard the idea of the Prize as "premature", were finally removed in 1955 and the institution of the Prize was hailed as an important step forward by the Assembly in the propagation of the European idea.

Europe Day

The Committee of Ministers then raised the question of a "Europe Day" as a means of spreading the European idea; in Resolution (54) 7, on multilateral co-operation in the cultural field, the Committee of Ministers recommended that member States should organise such a day in their respective countries¹.

In January 1955, a motion for a recommendation² calling for the institution of a day of European fellowship was submitted by Mrs. von Finckenstein.

In the same year a proposal by Count Coudenhove-Kalergi, President of the Pan-Europa Union, was referred to the Committee of Ministers. It recommended the institution of a Europe Day for the purpose of strengthening the feelings of fellowship among Europeans.

1. Resolution CM (54) 7 (Appendix II to Doc. 238).

2. Doc. 333 of 31 January 1955.

des affaires communales et régionales instituée en 1952. Sur sa proposition, l'Assemblée adopta en septembre 1953 sa Recommandation 53 « relative aux moyens propres à faire participer les organismes nationaux ou internationaux émanant des collectivités locales et les pouvoirs locaux eux-mêmes à la propagation de l'idée européenne ».

Outre la promotion de jumelages, l'Assemblée y recommande de « décerner annuellement un « Prix de l'Europe » à la commune ayant fait les efforts les plus notables pour propager l'idéal d'union européenne ».

(Il est à noter que le rapport de base avait souligné le grand éventail des possibilités dont disposaient les pouvoirs locaux pour propager l'idée européenne et qu'il convenait par conséquent de mobiliser ces forces pour cet idéal.)

Grâce à la tenacité de l'Assemblée, les objections du Comité des Ministres, qui considérait toujours l'institution d'un tel prix comme « prématurée », pouvaient finalement être levées en 1955 et l'institution de ce Prix de l'Europe a pu être considérée comme une étape considérable sur la voie de la propagation de l'idée européenne réalisée par l'Assemblée Consultative.

La Journée de l'Europe

Il appartenait au Comité des Ministres de soulever la question d'une « Journée européenne » comme moyen de diffusion de l'idée européenne en recommandant son organisation dans les pays membres par une Résolution de 1954 relative à la coopération culturelle multilatérale¹.

En janvier 1955 une proposition de recommandation² tendant à instituer une journée de solidarité européenne a été déposée par M^{me} von Finckenstein.

Au cours de la même année 1955, le Comité des Ministres a été saisi d'une proposition du Président du Mouvement pan-européen, le comte Coudenhove-Kalergi, préconisant l'institution d'une Journée européenne destinée à renforcer le sentiment de solidarité des Européens.

1. Rés. CM (54) 7 (en annexe II du Doc. 238).

2. Doc. 333 du 31 janvier 1955.

Before taking a decision, the Committee of Ministers submitted a request for an opinion to the Assembly ¹.

Opinion No. 15, prepared by the Committee on Cultural and Scientific Questions and adopted by the Consultative Assembly on 7 July 1955, concluded: "It is not appropriate at present to organise a special 'Europe Day' on 21 March of each year."

One of the considerations mentioned in Opinion No. 15 was that "public opinion in the various member countries (did) not appear to support everywhere, to the same degree, the celebration of a 'Europe Day'".

The debate was not resumed until January 1960, when the European Conference of Local Authorities adopted a resolution ² on the celebration of a "Europe Day".

The intention of the members of the Conference was to take immediate, practical action on an "Education for Europe" programme initiated by the representatives of municipal authorities, in particular the International Union of Local Authorities.

In this resolution the Conference decided "to give its support to the proclamation of the first Wednesday in March as 'Europe Day'...".

The Conference resolutions were referred to the Committee on Local Authorities, which in 1961 presented a report on the celebration of a "Europe Day" ³. In this, the committee recalled the adoption of Opinion No. 15 (1955), stressed the need to re-examine the question in the light of the progress that had been made towards European unity, and set out the arguments in favour of a "Europe Day" the objectives of which were "primarily of a psychological and educational nature".

The Rapporteur continued: "The psychological and educational effectiveness of 'Europe Day', however, will essentially depend on the assistance of the local authorities..." In his opinion "town councils and the like (were)

Avant de se prononcer, le Comité des Ministres adressait une demande d'avis à l'Assemblée ¹.

Préparé par la commission des questions culturelles et scientifiques, l'Avis n° 15, adopté par l'Assemblée le 7 juillet 1955, conclut « qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'instituer une Journée spéciale dite « de solidarité européenne » ni d'en fixer la date au 21 mars ».

Une des considérations invoquée en 1955 était « que l'opinion publique ne paraît pas, pour le moment, disposée à accueillir avec la même faveur dans tous les pays l'institution d'une telle Journée ».

Il a fallu l'adoption par la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, en janvier 1960, d'une résolution ² relative à la célébration d'une « Journée de l'Europe » pour relancer le débat.

Les membres de la Conférence entendaient ainsi donner une suite concrète et immédiate à un programme d'action « Éducation pour l'Europe » lancé par des représentants du monde municipal et notamment l'Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux (U.I.V.).

Aux termes de cette résolution, la Conférence décide « de donner son soutien à la proclamation du premier mercredi en mars en tant que « Journée de l'Europe,... ».

La commission des pouvoirs locaux, saisie des résolutions de la Conférence, présentait en 1961 un rapport relatif à la célébration d'une « Journée européenne » ³. Dans ce document la commission, après avoir rappelé l'adoption de l'Avis n° 15 de 1955, fait ressortir la nécessité de réexaminer la question en tenant compte des progrès accomplis par le mouvement vers l'union de l'Europe, elle y expose les raisons qui militent en faveur d'une « Journée européenne » qui sont « avant tout, d'ordre psychologique et pédagogique ».

Le rapporteur estime cependant que « la célébration d'une « Journée Européenne », son efficacité psychologique et pédagogique reposeront essentiellement sur le concours des pouvoirs locaux... ». Pour le rapporteur « il n'est pas dou-

1. See Doc. 338 of 7 April 1955.

2. Resolution CEPL 17 (1960) of 27 January 1960.

3. See Doc. 1311 of 7 July 1961.

1. Voir Doc. 338 du 7 avril 1955.

2. Résolution CEPL 17 (1960) du 27 janvier 1960.

3. Voir Doc. 1311 du 7 juillet 1961.

easily in the best position to awaken that mass movement which (was) one of the aims of 'Europe Day'".

Conscious of the need, first and foremost, to obtain the support of local authorities, the Rapporteur of the committee, Mr. Muller, presented a report on the celebration of Europe Day to the 4th Session of the European Conference of Local Authorities in March 1962. Before the session opened the Standing Committee of the Conference had appointed a working party to establish a programme of action for the local celebration of Europe Day.

The Conference again advocated the institution of a Europe Day in its Resolution 34 (1962), recalling that it had been celebrated in many towns and villages as early as 1961.

It recommended "that the Consultative Assembly and the Committee of Ministers of the Council of Europe should officially proclaim a fixed date for the celebration of Europe Day in all member countries" and "that, until a final decision (was) taken... Europe Day should be celebrated at a provisional date...".

In its opinion, given in Recommendation 328 (1962), the Consultative Assembly fully agreed "that the date chosen must have a symbolic and historical significance", stressed "the significance, in this connection, of the European flag" and suggested "that governments and local authorities might use the same colours in public decorations for Europe Day".

The Assembly invited the Committee of Ministers "to make every effort to reach an affirmative decision as soon as possible" and to take into consideration the suggestions made by the working party which had had met under the auspices of the Standing Committee of the European Conference of Local Authorities to the effect that "the date chosen should be 1 May or any other day in the first week of that month".

In October 1964 the Committee of Ministers, "considering that the celebration of a Europe Day by all European countries (was)

teux que les collectivités locales sont les mieux placées pour susciter ce mouvement de masses qui est un des buts de la « Journée européenne » envisagée ».

Conscient de la nécessité d'obtenir avant tout l'appui des collectivités locales, le rapporteur de la commission, M. Muller, présentait un rapport sur la célébration d'une Journée européenne à la 4^e Session de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, au mois de mars 1962. Le Comité permanent de la Conférence avait d'ailleurs réuni avant l'ouverture de la 4^e Session un groupe de travail pour mettre au point un programme d'action pour la célébration de la Journée de l'Europe par les collectivités locales.

La Conférence elle-même s'est prononcée une fois de plus en faveur de l'institution d'une telle Journée dans sa Résolution 34 (62), en rappelant d'ailleurs qu'elle avait déjà été célébrée dans de nombreuses villes et villages dès 1961.

Elle recommande à l'Assemblée Consultative et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de proclamer officiellement une Journée de l'Europe et invite les pouvoirs locaux à célébrer la Journée à une date provisoire « tant qu'une décision définitive ne sera pas prise ».

Dans son avis exprimé par la Recommandation 328 du 20 septembre 1962, l'Assemblée « marque son plein accord avec l'affirmation que la date choisie doit avoir... « une signification historique et symbolique » » et elle « souligne à ce propos l'importance du drapeau européen... » aux couleurs duquel les autorités nationales et locales de nos pays pourraient pavoiser et faire pavoiser lors de la Journée de l'Europe.

L'Assemblée « prie le Comité des Ministres de prendre toutes les mesures utiles afin de parvenir à une décision positive dans les plus brefs délais possibles » et de prendre en considération les suggestions faites par le groupe de travail réuni sous l'égide du Comité permanent de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux en faveur « de la date du 1^{er} mai, ou de tout autre jour de la première semaine de mai ».

C'est en octobre 1964 que le Comité des Ministres, « considérant que la célébration d'une Journée de l'Europe par tous les pays euro-

likely to unite those countries even more closely", resolved to institute a "Europe Day" and recommended that governments of member countries should "arrange for Europe Day to be celebrated, if possible, on 5 May", should celebrate it "with appropriate functions" and should "decorate public buildings on that day with the colours of the European flag".

Following the official institution of Europe Day, the Secretary General took a number of steps to ensure that the resolution would be implemented : he sent a letter to the Foreign Ministers of member States, requesting them to give their support to all those wishing to be associated with this celebration. A memorandum enclosed with the letter gave practical suggestions on the way in which Europe Day might be celebrated.

A further letter was sent to the Secretary General of the European Conference of Postal and Telecommunications Administrations, suggesting that EUROPA stamps should be circulated at a date close to 5 May rather than in September, which was the normal date for such issues.

The President of the European Conference of Local Authorities requested the members of the Conference and of national associations of local authorities to celebrate Europe Day and arrange for its celebration by others.

The permanent Working Party on Relations with National Parliaments requested presidents of national legislative assemblies to mark the occasion of Europe Day with speeches.

At the same time, brochures were distributed widely by the Secretariat : there was a brochure on the European flag, a brochure specially intended for municipalities and a general brochure about Europe Day.

A report published in 1965 by the Directorate of Information stated that, although relatively little time had elapsed between the decision of the Committee of Ministers and the date of 5 May, member States had succeeded in celebrating Europe Day quite effectively.

It is not the purpose of this report to assess the success of Europe Day. But it is

peens est susceptible de contribuer à la réalisation d'une union plus étroite entre les pays », décide d'instituer une « Journée de l'Europe » et recommande aux gouvernements membres « de retenir pour cette Journée de l'Europe si possible le 5 mai... » et de la célébrer « par des manifestations appropriées, et de pavoiser ce jour-là les édifices publics aux couleurs de l'Europe ».

A la suite de l'institution officielle de la Journée de l'Europe, le Secrétaire Général prit un certain nombre de mesures pour assurer la mise en œuvre de la résolution ; il adressait une lettre aux ministres des Affaires étrangères des pays membres, leur demandant d'appuyer tous ceux qui voudraient s'associer à cette manifestation. Un mémorandum joint à la lettre donnait des suggestions pratiques sur la manière de célébrer la Journée de l'Europe.

Une autre lettre était adressée au Secrétaire Général de la Conférence européenne des Postes et Télécommunications, suggérant la mise en circulation de timbres EUROPA à une date aux environs du 5 mai plutôt qu'au mois de septembre, date habituelle de ces émissions.

Le Président de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux s'adressait aux membres de la Conférence ainsi qu'aux associations nationales de pouvoirs locaux leur demandant de célébrer et de faire célébrer la Journée de l'Europe.

Le groupe de travail permanent chargé des relations avec les parlements nationaux a demandé aux Présidents des Assemblées nationales de marquer la Journée du 5 mai par une allocution prononcée en séance.

Parallèlement, le Secrétariat Général assurait une large diffusion de dépliants sur le Drapeau de l'Europe, d'un dépliant destiné plus particulièrement aux municipalités et d'un dépliant général sur la Journée de l'Europe.

Un rapport de 1965 de la Direction de l'Information fait remarquer que, malgré le laps de temps relativement court entre la décision du Comité des Ministres et la date du 5 mai, les pays membres sont parvenus à célébrer efficacement la Journée de l'Europe.

Il n'est pas dans les intentions de ce rapport de faire le bilan de la Journée de l'Eu-

perhaps worthwhile to recall that each year since 1965 renewed efforts have been made to have it established once and for all ; these efforts have taken the form of circular letters and messages from the President of the European Conference of Local Authorities and the President of the Consultative Assembly. In 1970 a European Committee for Europe Day was set up under the chairmanship of Mr. Jacques Chaban-Delmas, in his capacity as former President of the European Conference of Local Authorities and Mayor of Bordeaux ; the committee consisted of the directors of the major European local, governmental and private organisations.

In 1970 and 1971, this committee sent out an "urgent appeal to the national, regional and local authorities to do all they can to organise in the week of 5 May great demonstrations of popular support for the European cause".

In his message on the occasion of Europe Day 1971, Mr. Jacques Chaban-Delmas, as Chairman of the European Committee, told the people of Europe that the significance of Europe Day lay in the opportunity it gave them to stop for a moment "to think of their common heritage, of their joint interests, their shared hopes and destiny".

At its meeting on 7 May 1971 in Strasbourg, the Committee of Ministers adopted a solemn declaration on Europe Day, reiterating its resolve "to pursue its efforts so that the celebration of Europe Day (became) a major event in the lives of the peoples of Europe".

Plea for a European anthem

"To think of their common heritage... their shared hopes": that is the significance which the French Prime Minister attributed to Europe Day, and it is also the inspiration of all those who, ever since the move towards European unity began, have been demanding and proposing an anthem for a United Europe.

True, it can be argued that the final objective, a united Europe, has not yet become reality, but we already have the "shared hopes", those which inspired the Assembly in its untiring

rope. Mais il est peut-être bon de se rappeler que depuis 1965 les efforts en vue de son implantation définitive sont renouvelés chaque année par des lettres circulaires, par des messages, notamment ceux du Président de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux et du Président de l'Assemblée Consultative. En 1970, un comité européen pour la Journée de l'Europe s'est constitué sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas, en sa qualité d'ancien Président de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux et de maire de Bordeaux, réunissant les dirigeants des grandes organisations européennes, communautaires, gouvernementales ou privées.

Ce comité a lancé en 1970 et en 1971 « un appel pressant à l'adresse des autorités nationales, régionales, communales, afin que tout soit entrepris pour organiser dans la semaine du 5 mai des manifestations grandioses d'adhésion populaire à la cause de l'Europe ».

Dans son message à l'occasion de la Journée 1971, M. Chaban-Delmas, Président du comité européen, s'adresse aux Européens et leur interprète la signification d'une telle Journée, qui consiste à leur permettre de s'arrêter un instant « pour prendre conscience de l'identité de leur patrimoine spirituel, de la solidarité de leurs intérêts et de la communauté de leurs espérances et de leur destin ».

Le Comité des Ministres, réuni le 7 mai 1971 à Strasbourg, a adopté une déclaration solennelle relative à la Journée de l'Europe, réaffirmant sa volonté de « poursuivre ses efforts afin que cette célébration trouve un retentissement toujours plus large ».

L'hymne européen

« Prendre conscience de l'identité de leur patrimoine spirituel et de la communauté de leurs espérances », telle est la signification attribuée par le Premier Ministre français à la Journée de l'Europe et telle est la motivation de tous ceux qui, depuis la naissance du mouvement vers l'union de l'Europe, ont réclamé et proposé un hymne pour l'Europe unie.

Certes, on pourra objecter que l'objectif final, l'Europe unie, n'est pas encore entré dans la réalité, mais nous avons déjà la « communauté des espérances », la même qui a présidé aux

efforts to endow this nascent Europe with her Emblem, its Flag and its Day.

At this crucial hour in Europe's search for her identity, the time has perhaps come to provide her with what she still lacks in the trilogy of symbols by which our States identify themselves: like them, she needs her Flag, her Day and her Anthem. These will give her the new impetus she needs in order to advance on the road to unity, and she will find therein a resounding expression of her driving force and of her faith.

efforts inlassables de l'Assemblée pour donner à cette Europe naissante son emblème, son drapeau et sa Journée.

Aujourd'hui, à une heure aussi cruciale pour l'Europe qui se cherche, le moment est peut-être venu de lui donner ce qui lui manque encore dans la trilogie des symboles par lesquels s'identifient nos États. Tout comme eux, l'Europe a besoin de son drapeau, de sa Journée et de son hymne. Le souffle renouvelé dont l'Europe aura besoin pour avancer sur le chemin de son unité, trouverait ainsi une expression éclatante de son élan et de sa foi.